

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :

**17 septembre 2026**

et qu'elle a été faite le

**17 septembre 2026**

Que le nombre des membres en  
exercice est de : 49

**Présents : 40**

**Absents suppléés : 3**

**Absents excusés : 6**

Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2026\_09\_190**

**Objet :**

Mise en place du Plan  
Intercommunal de Sauvegarde  
(pics) et accompagnement des  
communes dans l'élaboration des  
Plans Communaux de Sauvegarde  
(PCS)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 24 septembre 2026***

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Jérôme FASSET.

**Présents :** Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT, Mme Nathalie HONORIO **Evans :** M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX **Fraisans :** M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey :** M. Yves MATHIEU **La Barre :** M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Jérôme FASSET **Monteplain :** M. Maxime CHAUVIN **Montmirey-le-Château :** M. Gabriel DECHARRIERE **Mutigny :** M. Eric DRUOT **Offlanges :** M. Jean-Michel GRAS **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, Mme Barbara PANOUILLLOT **Ougney :** M. Cédric IVANES **Pagney :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ranchot :** Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange :** Mme Marie-Hélène VACHET **Salans :** M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Saligney :** Mme Josette LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT

**Suppléés :** **Courtefontaine :** Mme Laetitia PANIZ **Etrepigny :** M. Frédéric BREGAND **Our :** M. Jean-Pierre BURGSTALLER

**Absents excusés :** **Dampierre :** M. Aurélien PHILIPPE **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Orchamps :** M. Olivier DEMANDRE, Mme Séverine POIDEVIN **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Vitreux :** M. Hervé LEVY

**Secrétaire de séance :** Mme Aurore ROUX

**Procurations de vote :**

**Mandants :** M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS) Mme Séverine POIDEVIN (ORCHAMPS)

**Mandataires :** M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Barbara PANOUILLLOT (ORCHAMPS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## **MISE EN PLACE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS L'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 731-3 et L. 731-4 relatifs respectivement aux Plans communaux de sauvegarde et au Plan intercommunal de sauvegarde ;

**Vu** les articles R. 731-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure relatifs à l'élaboration, au contenu et à la mise en œuvre des Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;

**Considérant** que le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) a pour objet de préparer la réponse aux situations de crise et d'organiser, à l'échelle intercommunale, la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales ainsi que la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires ;

**Considérant** que le PICS organise la solidarité et la réponse intercommunales au profit de l'ensemble des communes membres face aux situations de crise et qu'il doit notamment permettre de recenser les risques, les enjeux, les moyens disponibles et les modalités d'appui aux communes ;

**Considérant** que la mise en œuvre du PICS repose sur l'articulation avec les Plans communaux de sauvegarde (PCS) et qu'il est nécessaire, dans cette perspective, de disposer d'une connaissance précise et actualisée des moyens humains, matériels et organisationnels mobilisables sur le territoire ;

**Considérant** qu'en cas de situation exceptionnelle, l'ensemble des communes du territoire peut être amené à mobiliser des moyens humains, matériels ou logistiques au bénéfice de la population et des communes sinistrées ;

**Considérant** qu'il apparaît ainsi opportun d'encourager l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes Jura Nord à disposer d'un PCS, qu'il soit obligatoire ou élaboré volontairement, afin de favoriser une organisation homogène de la gestion de crise et une meilleure connaissance des moyens disponibles sur le territoire ;

**Considérant** que la Communauté de Communes Jura Nord souhaite, dans le cadre de ses missions d'appui et de coordination, accompagner les communes qui le souhaitent dans l'élaboration, l'actualisation ou la structuration de leur PCS ;

**Considérant** qu'il est proposé, à cette fin, d'organiser un accompagnement de proximité des communes, notamment par une répartition du territoire en secteurs permettant d'aller à la rencontre des maires et des secrétaires de mairie et de les accompagner dans leurs démarches ;

**Considérant** qu'afin d'assurer la mise en place et le suivi du PICS, il convient de structurer une équipe projet ainsi qu'un comité de pilotage associant la Communauté de Communes et les communes membres ;

**Considérant** que le comité de pilotage pourra notamment associer le Président de la Communauté de Communes Jura Nord, les élus communautaires volontaires, les membres de l'équipe projet ainsi que des représentants des communes, notamment les référents désignés par les communes en matière de sécurité et de prévention des risques ;

**Considérant** que la mise en œuvre de cette démarche nécessite un travail progressif de collecte, de vérification et d'actualisation des informations relatives aux risques, aux moyens humains et matériels, aux modalités d'alerte et aux personnes susceptibles d'être mobilisées en cas de crise ;

**Considérant** que les informations recueillies dans le cadre des PCS et du PICS pourront comporter des données sensibles ou des coordonnées personnelles et que les modalités de collecte, de conservation, de transmission et de diffusion devront être définies dans le respect des règles applicables en matière de protection des données à caractère personnel et de sécurité de l'information ;

**Considérant** enfin la nécessité de mettre en place une méthode de travail réaliste et progressive, permettant d'associer les communes et de construire un PICS opérationnel et adapté aux réalités du territoire ;

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe de mise en œuvre d'une démarche intercommunale visant à élaborer le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- **APPROUVE** le principe d'un accompagnement des communes membres dans l'élaboration, l'actualisation ou la structuration de leur Plan communal de sauvegarde (PCS), dans le respect des compétences et responsabilités propres aux maires ;
- **ENCOURAGE** l'ensemble des communes membres, qu'elles soient ou non soumises à l'obligation réglementaire d'élaborer un PCS, à engager ou poursuivre une démarche de planification communale de sauvegarde afin de favoriser une organisation cohérente et coordonnée de la gestion des situations de crise à l'échelle du territoire ;
- **APPROUVE** la mise en place d'une équipe projet chargée de piloter et d'animer la démarche d'élaboration du PICS et d'accompagnement des communes ;
- **VALIDE** l'organisation de l'équipe projet selon les modalités suivantes :
  - Chef de projet : Monsieur le Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire ;
  - Adjoints au chef de projet : Gabriel DECHARRIERE et Frédéric PAILLARD ;
- **APPROUVE** la constitution d'un comité de pilotage associant :
  - Le Président de la Communauté de Communes Jura Nord ;
  - Les élus communautaires volontaires ;
  - Les membres de l'équipe projet ;
  - Des représentants des communes membres ;
  - Notamment, lorsque les communes le souhaitent, les référents désignés en matière de sécurité, de prévention des risques et de défense incendie ;
- **APPROUVE** le principe d'une organisation territoriale permettant aux membres de l'équipe projet d'aller à la rencontre des maires et des secrétaires de mairie afin de présenter la démarche, recueillir les besoins et apporter un accompagnement de proximité dans l'élaboration des PCS ;
- **APPROUVE** le principe d'un rythme de travail régulier de l'équipe projet et du comité de pilotage, avec, à minima, une réunion mensuelle, et autant que nécessaire en fonction de l'avancement des travaux ;
- **AUTORISE** la réalisation, auprès des communes membres, d'un recensement des risques, des moyens humains et matériels, des équipements, des ressources mobilisables ainsi que des personnes et référents susceptibles d'être contactés en situation de crise ;
- **PRÉCISE** que les modalités de collecte, de conservation, de transmission et de diffusion des informations recueillies dans le cadre des PCS et du PICS devront être définies dans le respect de la réglementation applicable, notamment en matière de protection des données à caractère personnel et de confidentialité des informations sensibles ;

- **AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche, à solliciter l'appui des services de l'État, du SDIS et de tout organisme ou partenaire compétent en matière de prévention et de gestion des risques, et à signer tout document nécessaire à son bon déroulement ;**
- **Dit que les travaux d'élaboration du PICS seront conduits progressivement en lien avec les communes membres et que le projet de PICS sera présenté au Conseil communautaire conformément aux dispositions réglementaires applicables.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

